

**Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique
100% cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val de Sambre**

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,

en lien avec :

le conseil départemental du Nord,

UN APPEL À CANDIDATURES

en direction des artistes et des équipes artistiques
de tous domaines d'expression artistique

en vue de deux résidences-mission d'éducation artistique et culturelle se
déployant du **2 novembre 2026 au 12 mars 2027**,

Thème : « Quand l'art rencontre le sport pour en faire un terrain de jeu(x)
pour tous »

Après plus d'une dizaine d'années de déploiement des résidences-mission, et à la faveur de la redéfinition du conventionnement d'éducation artistique et culturelle entre la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) et la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), plusieurs constats ont permis d'éclairer et dessiner les contours d'un **contrat local d'éducation artistique nouvelle génération « 100% cohésion sociale »** afin de l'ancrer durablement sur ce territoire traversé par un fort enjeu de cohésion sociale. En effet, depuis 2011, le territoire de Maubeuge-Val de Sambre a évolué tant en termes d'échelle géographique qu'en termes de pratiques, d'attentes et de besoins constatés de la population ; une population pour partie en proie à des situations de précarité et de vulnérabilité.

Avec ce nouveau contrat, les partenaires affirment l'importance de créer un cadre de réflexion et d'actions propice au développement d'une politique concertée en faveur de la cohésion sociale fondée notamment sur l'éducation artistique et l'action culturelle.

Les partenaires souhaitent, à la fois, renouveler leur engagement particulier en faveur des publics les plus éloignés des faits artistiques et culturels pour des raisons économiques, sociales et géographiques mais aussi expérimenter ensemble des actions destinées à créer les meilleures conditions de réussite de ce projet commun.

Concrètement, le contrat 100% cohésion sociale permet d'expérimenter de nouvelles modalités d'intervention (formation et sensibilisation des professionnels des champs social-santé-prévention véritables démultiplicateurs et passeurs par des missions d'appui artistique Mi.A.A. dédiées, invention de nouveaux formats notamment de restitution, expérimentations permettant d'investir de nouveaux temps et de nouveaux lieux, implication des habitants) mais aussi d'aborder des thématiques particulières répondant à des enjeux prégnants sur le territoire.

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre est composée de 43 communes (128 085 habitants). A la fois urbaine et rurale, elle développe des initiatives novatrices et assure avec les communes rurales un équilibre indispensable afin de préserver, pour l'ensemble de la population du territoire, un espace agréable à vivre.

Le Val de Sambre se trouve au croisement de deux axes essentiels : Paris-Bruxelles d'une part, la rocade Nord –Lorraine d'autre part. Les communications et les échanges avec le Hainaut belge et plus principalement les régions de Mons et Charleroi sont particulièrement développés.

L'Agglomération possède un patrimoine naturel exceptionnel qui représente un atout en termes de tourisme et d'éco-activité. Aujourd'hui, des politiques sont déjà à l'œuvre pour préserver ce patrimoine et le valoriser notamment par l'aménagement de vélo-routes et le traitement des friches industrielles à vocation Trame Verte et Bleue.

Le territoire propose également une véritable mixité entre zones urbaines, rurales, et périurbaines.

La population est considérée comme jeune avec un taux des 0-29 ans de 38%. Cette caractéristique est accrue dans les quartiers en politique de la ville (Maubeuge, Louvroil, Jeumont et Ferrière-la-Grande. La population de seniors est en augmentation alors que les personnes âgées de +60 ans représentent aujourd'hui 24,6 % de la population.

Le territoire présente un taux de chômage très important puisqu'il atteint 25,3 % (contre 7,1 % pour l'ensemble de la France et 46,1 % pour les moins de 25 ans (contre 17,4 % à l'échelle nationale). Les jeunes, les femmes et les personnes de plus de 55 ans sont plus durement touchés. Ce territoire, à tradition ouvrière, demeure fortement éprouvé par la crise de la sidérurgie qui a sévèrement frappé ce bassin au début des années 1970, laissant se développer un chômage structurel.

Les compétences culturelles exercées par la CAMVS :

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit aux lieux et places des communes qui en sont membres, les compétences culturelles suivantes :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (En matière culturelles, sont reconnues d'intérêt communautaire La Gare Numérique et le Pôle des cultures actuelles)
- Inciter et accompagner la mise en réseau des acteurs culturels publics et associatifs
- L'action culturelle favorisant le développement et l'accès aux pratiques des nouvelles technologies et au numérique
- L'action culturelle favorisant la création, la sensibilisation, la diffusion, la pratique et la formation dans le cadre de plans intercommunaux, par la mise en œuvre d'opérations et de dispositifs d'une part et par le soutien aux associations culturelles d'autre part
- La participation au développement des actions pédagogiques axées sur les mathématiques ainsi qu'à l'organisation de colloques liés à cette thématique
- Le soutien aux Festivals VIA, Les Folies, Les Nuits Secrètes, Harpe en Avesnois et aux temps forts programmés dans le cadre du plan intercommunal des cultures urbaines
- le développement de la lecture publique et la diffusion des connaissances et des cultures notamment par la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques existantes et à créer de son territoire.

La culture dans le projet de territoire :

- Valoriser le rayonnement culturel du territoire
 - ⇒ Contribuer au développement du lien social et du vivre ensemble en réinventant la politique culturelle
 - ⇒ Permettre l'accès de tous à la culture en proposant une répartition équitable et cohérente de l'offre sur le territoire
 - ⇒ Mettre en réseau les acteurs et les équipements culturels du territoire pour proposer une programmation culturelle ambitieuse accessible pour tous et partout
 - ⇒ Lancement d'une dynamique territoriale autour de la lecture publique et de l'enseignement musical
 - ⇒ Organiser une fête intercommunale de la culture

La culture dans la charte d'équité territoriale :

- Soutenir et renforcer l'animation locale, sportive et culturelle
 - ⇒ mise en réseau de la lecture publique
 - ⇒ mise en œuvre d'un schéma intercommunal des équipements sportifs et culturels
 - ⇒ réalisation d'un diagnostic culturel pour définir l'articulation entre les programmations des communes et les activités culturelles proposées par la CAMVS.
 - ⇒ déploiement d'actions culturelles sur l'ensemble des communes le fonds local d'animation
 - ⇒ poursuite du dispositif à destination de toutes les communes (actions culturelles, sportives de rayonnement intercommunal).

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté d'Agglomération le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié : www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Partenaires

Le contrat 100% cohésion sociale reconnaît le fait que les professionnels des champs de la cohésion sociale, des solidarités, de la santé (y compris la santé mentale), de l'insertion professionnelle et sociale, de la politique de la ville, en fonction de leurs missions et de leurs périmètres, possèdent une connaissance des habitants, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'une situation particulière et ont l'expérience du territoire.

A l'occasion du travail d'état des lieux et de bilan des conventions précédentes, il est apparu que de nombreux professionnels ne se saisissaient pas des présences artistiques, par méconnaissance du cadre ou manque d'envie mais aussi parfois en raison d'un sentiment d'intimidation ou d'illégitimité, n'exerçant pas eux-mêmes de pratiques culturelles.

En outre, ces professionnels du champ social sont bien souvent identifiés par les habitants comme des personnes dignes de confiance. A leurs côtés, les habitants vont ressentir le sentiment d'un accompagnement particulier et d'un cadre sécurisant, fondé sur le relationnel et la confiance, des conditions leur permettant de s'investir dans les projets et se sentir légitimes.

Il y avait donc un véritable enjeu à accompagner, sensibiliser et former ces professionnels dans la mesure où ils sont bien souvent les « passerelles » indispensables entre des politiques publiques et les habitants bénéficiaires, notamment en matière de propositions artistiques et culturelles imaginées pour et avec des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou ne se sentant pas impliquées dans la vie culturelle de leur territoire ; ce fut l'objet des expérimentations menées lors des deux dernières années.

Cette sensibilisation des communautés professionnelles visait à :

- changer les représentations que certains professionnels peuvent avoir de la culture ;
- inscrire durablement l'action culturelle dans les pratiques professionnelles, créer des réflexes ;
- outiller les professionnels et intégrer la culture dans le quotidien de ces structures, être relai et passeur auprès des habitants usagers, devenir démultiplicateur.

➤ Partenaires scolaires

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : Avesnes- Le Quesnoy, Avesnes- Aulnoye, Avesnes-Jeumont et Avesnes-Maubeuge.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 95 écoles maternelles et élémentaires,
- 11 collèges
- 5 lycées et lycées professionnels

Pour l'enseignement privé sous contrat :

- 7 écoles maternelles et élémentaires, 3 collèges et 4 lycées.

Pour l'enseignement privé hors contrat :

- 1 école maternelle et primaire

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

➤ Associations

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, ainsi que de nombreux partenaires du champ social, médico-social, de l'insertion, de la justice et de la prévention ; dont un certain nombre ont accueilli durant les deux premières années d'expérimentation des gestes artistiques

Citons sans être toutefois exhaustif :

- les centres de loisirs intercommunaux (ALSH),
- Les comités d'habitants et de jeunes, les référents politique de la ville, les centres sociaux et maisons de quartiers des 8 communes concernées par le contrat de ville,
- le Centre hospitalier de Maubeuge (y compris CMP et CATTP),
- l'association de lutte contre l'illettrisme « Mots et merveilles »,
- les EHPAD,
- l'AFEJI : maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de vie,
- l'APEI les Papillons Blancs : pôle enfance-adolescence (IME/SESSAD), pôle travail-formation (les ateliers du Val de Sambre) et pôle habitat-vie sociale (Foyers, SATJ...),
- le centre pénitentiaire de Maubeuge et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP),
- la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'UEAJ,
- l'association Jeunesse Avenir,
- les associations d'insertion et de prévention « Entraide », « Arc-en-ciel », « Synergie », « Impact Oval »,
- le club Léo Lagrange,
- Sauvegarde du Nord,
- Les associations sportives : Cœur de Sambre Futsal, USM Basket, ASA Basket, SAH,
- Ecole de la 2^{ème} chance.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

➤ Structures culturelles du territoire

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont :

- les médiathèques du Réseau « Lire en Sambre »,
- le Manège, scène nationale,
- les salles de spectacles, notamment la gare numérique à Jeumont, le Pôle des Cultures Actuelles à Aulnoye-Aymeries, l'espace Gérard Philippe à Feignies, la salle Sthrau à Maubeuge ou encore l'espace Casadesus à Louvroil,
- les associations culturelles : secteur 7, Idem+arts, les nuits secrètes, le Théâtre de Chambre etc.,
- les musées

CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – Nord), et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France propose **deux résidences-mission destinées à deux artistes ou équipes artistiques de tous domaines d'expression artistique sur le thème d'inspiration : « Quand l'art rencontre le sport pour en faire un terrain de jeu(x) pour tous ».**

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) « 100% cohésion sociale ».

Les partenaires ont, par ailleurs, souhaité décliner ce contrat local d'éducation artistique et culturelle « tout au long de la vie » et ainsi, s'adresser au-delà des jeunes en âge scolaire, à l'ensemble de la population du territoire.

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'il-elle-s soient professionnel-le-s de la culture, enseignant-e-s, animateur-ric-e-s, éducateur-ric-e-s, médiateur-ric-e-s, travailleurs sociaux, professionnel-le-s de la santé, de la justice etc.

Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité de l'artiste – résident.e**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnel-le-s et de bénévoles (enseignant-e-s, éducateur-ric-e-s, animateur-ric-e-s, professionnel-le-s de la culture, du champ social, de la santé, de la justice...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident.e, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il-elle met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

À PROPOS DU PRESENT APPEL À CANDIDATURES

Il est donc proposé, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), deux résidences-mission destinées à deux artistes et/ou équipes artistiques professionnel-le-s de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste ou le collectif proposera une candidature répondant à la thématique :

« Quand l'art rencontre le sport pour en faire un terrain de jeu(x) pour tous »

L'artiste candidat.e, étant français.e ou étranger.e, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel-le et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.

- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invité·e·s à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenu·e·s seront appelé·e·s à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il·elle·s doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

CALENDRIER DE LA RESIDENCE-MISSION

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du **2 novembre 2026 au 5 mars 2027, avec une période de coupure du 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027.**

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte du 14 septembre au 19 septembre 2026 d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenu·e·s puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invité·e·s dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux enseignant·e·s du premier et second degré et à tous les autres professionnels du champ culturel, social, médico-social etc. afin de faire connaissance avec les artistes résident·e·s et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différent·e·s professionnel·le·s d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Du 2 novembre au 18 décembre 2026 et du 4 janvier au 12 mars 2027. Au cours de cette seconde phase d'une durée de 16 semaines, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont des professionnel·le·s et bénévoles de la culture, enseignant·e·s, animateur·rice·s, éducateur·rice·s, médiateur·rice·s, travailleurs sociaux, professionnel·le·s de la culture, de l'action sociale, de la santé de la justice, de l'insertion, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueilli·e·s en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescent·e·s, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnel-le-s ont la responsabilité.

CONDITIONS FINANCIERES

Les contributions respectives de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation de résidence pour un artiste ou un duo d'artistes est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnel-le-s et bénévoles susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres

éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident-e est signé avant le début de la résidence-mission.

ACCOMPAGNEMENT

C'est la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résident-e-s afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteur·rice·s de l'éducation nationale, des conseiller·e·s pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référent·e·s, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateur·rice·s ou d'éducateur·rice·s et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitant·e·s, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN) ;

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident-e, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste intéressé-e par cette offre est invité-e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le-la candidat-e en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat-e ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : rea@amvs.fr

Objet : CLEA EN [CAMVS] / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au **14 décembre 2025 minuit.**

ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE RETENU

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le-la ou les candidat-e-s présélectionné-e-s. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront **le 15 janvier 2026**. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 25 janvier 2026.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

- CAMVS : Véronique HOLGADO, coordinatrice REA
03.27.53.01.00 : veronique.holgado@amvs.fr
- DRAC : Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale
Florence.lemoine@culture.gouv.fr

LIENS UTILES

Pour faire plus ample connaissance :

- avec la CAMVS <https://agglo-maubeugevaldesambre.fr>
- avec la DRAC Hauts-de-France www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France
- avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>